

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONSSAINT HILAIRE DE VOUSTN°2023/03/D19Séance du 29 MARS 2023

Nombre de conseillers

En exercice 15

Présents 13

Votants 13

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-neuf mars, les membres du conseil municipal de **SAINT HILAIRE DE VOUST**, dûment convoqués, se sont réunis en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur CHATELLIER Christian, Maire. Madame Marie Thérèse BODIN étant secrétaire de séance.

Conformément à son obligation d'être réuni au moins une fois par trimestre, le Conseil municipal de la Commune de SAINT HILAIRE DE VOUST a été régulièrement convoqué le 23 mars 2023. Selon l'art. R.2121-7 du CGCT, la convocation a été affichée aux portes de la Mairie.

PRESENTS : Mesdames BODIN, BOUILLAUD, FAVREAU, GRELIER, PASQUIER, Messieurs CHATELLIER, BATY, COTILLON, FORESTIER, FORGEARD, MERCERON, NOURY ROBINEAU,

ABSENTS EXCUSES : Mme CHARRON, M. BARBARIT

Lesquels forment une majorité des membres en exercice.

OBJET : COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET PRINCIPAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment l'article L2121-31 ;

Vu les résultats du compte de gestion 2022 – budget principal du Receveur ;

Considérant qu'après la présentation des comptes, le Maire a quitté la séance du Conseil, avant l'approbation du Compte Administratif,

Ouï l'exposé de l'adjoint,

Le Conseil municipal, à l'unanimité, des membres présents et représentés a décidé:

- **D'ÉLIRE** comme Président de séance, Monsieur Jean Marie BATY, adjoint
- **D'APPROUVER** l'exposé de l'adjoint,
- **D'ADOPTER**, hors de la présence du Maire, ayant quitté la salle au moment du vote, le compte administratif 2022 – budget général et ses annexes, tel que joint en annexe à la présente délibération,

	CA 2022 - BUDGET PRINCIPAL	
	Dépenses	Recettes
Fonctionnement		
Charges à caractère général	133 918.58	
Charges de personnel et frais assimilés	318 618.06	
Atténuation de produits	386.00	
Autres charges de gestion courante	120 372.48	
Charges financières	1 100.03	
Charges exceptionnelles	185.00	
Dotations aux provisions	163.93	
Virement à la section d'investissement		
Opérations d'ordres entre sections	7 774.00	5 134.00
Atténuation de charges		43 714.12
Produits des services du domaine et ventes diverses		22 412.43

Impôts et taxes		
Dotations, subventions et participations		242 057.53
Autres produits de gestion courante		48 985.06
Produits financiers		2,13
Produits exceptionnels		3 127.00
Résultat reporté		283 901.66
Total fonctionnement	582 518.08	1 028 011.48
Investissement		
Voirie		22 420.52
Matériel	22 327.12	
Mairie	287 627.21	44 000.00
Micro-crèche	4 235.00	
Aménagement du centre bourg	29 209.46	21 000.00
Ilot du Coteau	77 029.09	
Entrée de bourg Marillet	4 320.00	
Logement 2 rue du relais	1 713.80	
Subvention département		53 310.31
Immobilisations corporelles		
Emprunts et dettes assimilées	17 300.01	
Dotations, fonds divers et réserves		63 595.93
Excédents de fonctionnement		56 725.77
Dépôts et cautionnements reçus		1 505.00
Opération d'ordre entre sections	5 134.00	7 774.00
Autres immobilisations financières		
Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		35 321.02
Total investissement	448 895.69	305 652.55
Total Budget principal	1 031 413.77	1 333 664.03

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.
Et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire,
Christian CHATELLIER




La secrétaire de séance,
Marie Thérèse BODIN



Le Maire informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes – 6, allée de l'Ile Gloriette 44 041 NANTES CEDEX – dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et/ou notification.